



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



OLÉICULTURE

N°2 – 30 juin 2022



## À retenir

**Mouche de l'olive** : Les captures enregistrées sont très élevées et l'attractivité des olives est atteinte sur l'ensemble des secteurs. Premières olives piquées. **Le niveau de risque est élevé.**

**Cicadelle pruineuse (*Metcalfa pruinosa*)** : en augmentation, avec extension de zones touchées par la fumagine.

## SOMMAIRE

Stade phénologique  
Observations  
physiologiques  
Mouche de l'olive  
Cicadelle pruineuse  
Prévisions météo  
Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE : CRA

Rédacteur : René-Pierre

BACCONNIER



Partenaires : oléiculteurs-  
observateurs

Directeur de publication :

Jean-François

SAMMARCELLI

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

Route du Stade

20215 VESCOVATO

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

[https://corse.chambres-  
agriculture.fr](https://corse.chambres-agriculture.fr)

Crédit photo : CA2B, CRA.



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de L'Office Français  
de la Biodiversité par les  
crédits issus de la redevance  
pour pollutions diffuses  
attribués au financement du  
plan ECOPHYTO

### • STADE PHÉNOLOGIQUE

#### Grossissement du fruit :

Les fruits poursuivent leur développement. Les variétés précoces ont atteint près de 50% de leur taille finale dans les secteurs favorables. Fin de nouaison pour les variétés tardives.

### • OBSERVATIONS PHYSIOLOGIQUES

**Chute physiologique** : début de chute prématurée dans quelques secteurs précoces. Le manque d'eau et des difficultés de développement du noyau favorise ce phénomène d'autorégulation de la charge de fruit par l'olivier.

### • MOUCHE DE L'OLIVE – BACTROCERA OLEAE (= DACUS OLEAE)

**Biologie** : la chute des températures a favorisé l'activité de la mouche de l'olive. Les femelles de cette première génération de mouches issues des pupes de l'hiver peuvent pondre 400 à 500 œufs en moyenne, un par olive. L'œuf pourra éclore après 2-3 jours d'incubation, suivi du développement larvaire qui s'échelonne sur 10 à 12 jours. La larve creusera son trou de sortie avant de sa phase de nymphose (pupe), et mettra 8 à 10 jours pour prendre sa forme adulte. Elle pourra ensuite s'accoupler 2 à 3 jours plus tard.

L'activité de la mouche est optimale lors de températures entre 20 et 30 degrés, jusqu'à 35 degrés pour la larve. Au-delà, son activité est contrariée sans être forcément totalement inexistante, au bénéfice de la fraîcheur matinale ou de certaines zones plus favorables. De même en cas de ponte puis de chaleur importante (supérieure à 35 degrés), des larves peuvent subsister dans les zones de frondaisons moins soumises à la chaleur.

**Observations** : Les résultats communiqués par les exploitants-observateurs du réseau montrent une nette augmentation des vols de mouche : les populations de ce premier vol de la mouche atteignent un niveau élevé en Balagne et en Corse du Sud.

Le risque de développement larvaire est actuellement élevé : la chute des températures de cette semaine a été très favorable à l'activité des adultes et aux premières pontes.

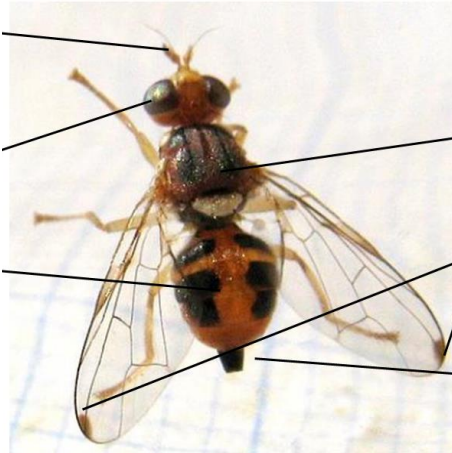
### **Identification de la mouche de l'olive :**

L'adulte mesure environ 4 à 5 mm, les ailes sont irisées avec une tache noire à leurs extrémités, l'abdomen est plus ou moins rougeâtre. Les antennes sont plus courtes que la tête. La femelle est dotée d'un ovipositeur, tandis que le mâle présente un abdomen arrondi.

Antennes plus courtes que la tête se terminant par des cils

Tête jaune-orangée avec des yeux bleu-vert irisés

Abdomen court et épais, de couleur fauve-orangé avec 8 taches noires (4 sur chaque côté)



Thorax à dos noir avec quatre bandes grises, terminé par un "triangle" blanc-crème

Ailes irisées, transparentes et nervurées avec une tache noire à l'extrémité

La femelle possède à son extrémité un ovipositeur de ponte

Photo 1 : Mouche de l'olive

**Évaluation du risque :** La situation peut être très contrastée au sein même d'une région, voire d'un bout à l'autre de l'oliveraie : une veille sanitaire de son verger est indispensable pour compléter les observations. Si ce n'est pas déjà réalisé, installer des pièges pour évaluer la pression de la mouche et réaliser des comptages réguliers, si possible 2 par semaine. Au-delà d'une moyenne d'une mouche piégée par jour, le risque est estimé élevé.

Le niveau de captures n'étant pas corrélé avec le degré d'infestation, il est nécessaire de compléter le piégeage par l'échantillonnage des fruits pour estimer l'activité de ponte de l'insecte.

Avec un niveau de population de mouches élevé, des olives attractives (avec suffisamment de pulpe autour du noyau), et des températures inférieures à 28°C en fin de journée (18h), **le risque est actuellement élevé.**

Seules des températures à nouveau très élevées (>35°) pourront atténuer ce risque de dégâts.



Photo 2 : Piqûres de la mouche de l'olive

**Gestion du risque :** privilégier les méthodes alternatives de protection de l'olive en combinant le recours au piégeage massif et l'emploi d'une barrière naturelle d'origine minérale. Renouveler régulièrement l'attractivité des pièges et la barrière minérale au fur et à mesure du développement du fruit.

### • **CICADELLE PRUINEUSE (*Metcalfa pruinosa*)**


**Biologie :** La cicadelle se nourrit de la sève des végétaux, mais les dégâts associés à cette cicadelle sont occasionnés par l'apparition de fumagine à cause de la pruine qu'elle émet. Après l'éclosion des œufs au début du printemps, les larves sont actives jusqu'en septembre.

**Observations** : forte présence de larves dans certains vergers, surtout en plaine orientale. Premiers adultes observés. La présence du miellat, collant et visqueux entraîne déjà le développement de fumagine.

**Evaluation du risque** : très variable selon le degré d'infestation. Surveiller le risque de fumagine.

**Gestion du risque** : Privilégier les produits de biocontrôle (Cf. Liste en fin de bulletin). Des lâchers d'auxiliaires sont possibles en cas d'infestation importante.

## PREVISIONS METEO

|                                    | Vendredi<br>01 juillet  | Samedi 02<br>juillet | Dimanche<br>03 juillet | Lundi 04<br>juillet | Mardi 05<br>juillet | Mercredi 06<br>juillet | Jeudi 07<br>juillet |
|------------------------------------|---|----------------------|------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Haute<br>Corse/<br>Corse du<br>Sud |  |                      |                        |                     |                     |                        |                     |
|                                    | Temps largement ensoleillé et sec   |                      |                        |                     |                     |                        |                     |

## LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
  - les macro-organismes ;
  - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.